



COMPTE RENDU

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 20 Octobre 2014

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

ETAIENT PRESENTS :

M. Guy SAILLARD, Président
Mme Françoise SARRAND, MM. Henri GUICHARD, Alain MOUILLOT, Jacques LANÇON, Patrick SAUTREY, Christian RICHARD, Jacques MUYARD, Francis LESEUR, Gérald MELESI, Marc CAPELLI, Jean-Jacques COURT, Claude GIRAUD, Serge BERREZ, François BOUVERET, et Pierre BREGAND, Délégués titulaires,

MM. Jean-Louis BALLAUD et Bruno NEGRELLO Délégués suppléants

EXCUSES :

MM. Philippe VINCENT, Jacky REVERCHON, Jean THERY, Guy SAVOYE, Adrien LAVIER, - Délégués titulaires
M. le Préfet du Jura
M. le Président du Conseil général
Mme Stéphanie LEMAITRE – Direction régionale de l'ADEME
Mme Agnès SPECQ – SICTOM de la zone de Lons
M. Eddy LUSSIANA – SICTOM du Haut Jura
Mme Sarah VIONNET – Communauté de Communes du Pays de Salins les Bains
M. Franck PACOUD – Communauté de Communes du Pays des Lacs
M. Christophe DOISEAU - Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

M. Pierre HAAB – Trésorier Principal
Mme Audrenne BEDEAU – SICTOM de la Région de Champagne
M. Eric BOSVY – SICTOM de la zone de Dole
MM. Hubert MARTIN, Jean Baptiste SASSOT et David HURTREL, Mmes Zora QOCHIH et Sandra MERCIER - SYDOM du Jura.

1/ Budget supplémentaire 2014

Vu le projet de Budget supplémentaire 2014 joint au présent rapport,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 24 Septembre 2014,

Le Bureau syndical du 6 octobre 2014 a, à l'unanimité, émis un avis favorable,

Débat :

M. Sautrey, Président de la commission des finances, passe la parole à M. Martin.

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 20 Octobre 2014

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

Dépense de fonctionnement

Article 611 :

Ce sont les principaux contrats de prestations de services. Il s'agit d'un ajustement entre le tri et l'incinération en raison du changement de prestataire et des nouveaux périmètres pour chaque lot.

L'application de la nouvelle tarification au 16 septembre dernier, pour le tri par SITA et la valorisation énergétique par JURALIA, sur trois mois et demi, n'a pas de conséquences spectaculaires dans l'immédiat. Elles seront remarquables en 2015.

M. Saillard précise que JURATROM, alors titulaire du marché, encaissait le produit des ventes de chaleur et d'électricité. Dorénavant, ces recettes seront versées au SYDOM.

6227 : Il s'agit du contentieux avec l'assureur de l'entreprise Bonnet, titulaire du lot étanchéité lors de la construction des locaux sociaux. Le litige est en cours.

6232 : Ces crédits sont destinés à la journée du 7 novembre 2014 pour la formation des élus.

6248 : La station d'épuration de Montmorot étant en travaux, les lixiviats sont transportés vers d'autres destinations.

657348 : Il s'agit de subventions versées aux 3 communes d'accueil du CSJ. Ces indemnités sont calculées avec une formule prenant en compte les tonnes stockées notamment. A l'époque, les conventions ont été négociées séparément commune par commune, précisément :

Fontainebrux : 0,30 € par tonne stockée

Courlaoux : 1/3 de la facture du SICTOM + 1,20 € par tonne stockée

Les Repôts : la moitié de la facture du SICTOM + 0,90 € par tonne stockée

Recettes :

7028 : Ajustements pour tous les matériaux, résultats de production et vente qui dépendent des cours du marché.

70388 : Il s'agit de la redevance dû au SYDOM par JURATROM

74 : participations de la Région et du Département pour la journée sur le gaspillage alimentaire.

7478 : subvention de l'ADEME pour l'étude prospective

Eco-folio : les barèmes ont évolué à la hausse, d'où les recettes supplémentaires.



COMPTE RENDU

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 20 Octobre 2014

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

Dépenses d'investissement :

2188 : Il s'agit de petits ajustements tels que l'achat d'une table de caractérisation, les équipements du Nucléos, ...

2312 : Le SYDOM est toujours en attente de précisions suite aux glissements des talus du casier 5.

2313 : Il s'agit de l'intégration de l'échéancier de paiement de JURALIA et SITA. Lors de la journée de formation pour les élus, le 7/11, ceux-ci pourront découvrir les nouvelles machines de tri.

Concernant l'Unité de valorisation énergétique, les travaux prévus portent sur la combustion, le stockage des résidus de l'épuration des fumées, les équipements d'extraction des recyclables souillés, ...

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a

- ADOPTE le Budget supplémentaire 2014,
- VOTE par chapitre les crédits inscrits en dépenses et en recettes, tant en section d'investissement qu'en fonctionnement,
- DECIDE que tous les budgets seront votés par nature

2/ Tarifs traitement/stockage/cotisation 2015

Considérant les réalisations au 31 Août 2014 et les prévisions de tonnages pour 2015, soit 50 000 t de déchets résiduels « gris », 15 000 t de déchets recyclables « bleus », dont une partie dans la tranche de « non-conformes < 15% », 9 000 t de tout-venant de déchèterie, suivant le déploiement de la filière « mobilier » et de 3 000 t de déchets non dangereux des entreprises (DIB) à stocker au CSJ,

Vu le taux de TGAP sur le stockage attendu en 2015, soit 32 €/t en l'état, potentiellement 20 €/t si valorisation du biogaz supérieure à 75%

Sur proposition de la Commission des finances du 24 septembre 2014,

Le Bureau syndical du 6 octobre 2014 a, à l'unanimité, émis un avis favorable,

Débat :

M. Saillard rappelle que, lors du précédent mandat, il était prévu de faire un point sur les tarifs, car beaucoup de questions sont en suspens, (tranches sur le bleu,...). Il propose donc de constituer un groupe de travail au printemps.

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 20 Octobre 2014

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a

- FIXE les tarifs de traitement suivants pour l'exercice 2015 :

.Déchets souillés : **128 €/tonne, sans changement**

.Déchets recyclables : **sans changement**

.NC < à 15 % :	32,00 €/tonne
.NC entre 15 et 25 % :	64,00 €/tonne
.NC entre 25 et 35 % :	96,00 €/tonne
.NC > à 35 % :	128,00 €/tonne

.Cotisation : **3 € / habitant (inchangée)**

.Stockage SYDOM et adhérents : **74 €/t (sans changement) + X €/t (suivant le taux de TGAP)**

.Mâchefers SYDOM : **30 €/tonne (inchangé)**

.Mâchefers des collectivités voisines (SRA) : à définir en temps utile

.DIB : de 0 à 2000 t par entreprise **74,00 + X €/t (suivant le taux de TGAP) + 5 €/livraison,**

.de 2001 à 5000 t/e,	74,00 + TGAP
.de 5001 à 8000 t/e,	64,00 + TGAP
.au-delà de 8001 t/e	54,00 + TGAP

- DIT que les crédits seront prévus au Budget primitif 2015 et aux suivants, en précisant que le tarif de stockage serait automatiquement ajusté si le montant de la TGAP venait à varier en cours d'année.

3/ Ligne de trésorerie

Le SYDOM avait ouvert une ligne de trésorerie auprès de la Banque Populaire de Franche Comté, échéance au 24 Février 2014.

Considérant les investissements 2015, la possibilité de préfinancer ces investissements avant de contracter un emprunt en fin d'année, il est nécessaire de relancer une consultation pour une ligne de trésorerie à hauteur de 4 000 000 €.

Le Bureau syndical du 6 octobre 2014 a, à l'unanimité, émis un avis favorable.

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 20 Octobre 2014

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

Débat :

M. Saillard précise que, considérant les plafonds retenus par les établissements bancaires, il sera nécessaire de constituer deux lignes de trésorerie.

Mme Qochih précise que les retards proviennent, dans la plupart de cas, des trésoreries des adhérents. Le mandatement est généralement réalisé dans les temps, mais pas le paiement.

Monsieur le Trésorier va intervenir auprès de ses collègues.

M. Haab précise que le délai de paiement est de 30 jours à réception des factures, réparti de la manière suivante : 20 jours pour la collectivité pour traiter la facture et 10 jours pour la Trésorerie pour effectuer le paiement.

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a

- DONNE SON ACCORD pour lancer une consultation avant l'échéance de la ligne de trésorerie actuelle,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier,
- AUTORISE le Président à en fixer, par arrêté, les conditions exactes (montant, organisme, taux,...),
- AUTORISE le Directeur Général des Services ou la Directrice Adjointe à procéder aux tirages et aux remboursements en fonction de l'évolution de la trésorerie du SYDOM,
- DIT que les crédits sont prévus au Budget primitif 2014 et aux exercices suivants.

4/ Emprunt 2014

Vu le Budget supplémentaire 2014,

Vu les investissements réalisés et les besoins en emprunt,

Considérant qu'une consultation sera lancée fin octobre sur la base des besoins estimés,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 24 Septembre 2014,

Le Bureau syndicale du 6 octobre 2014 a, à l'unanimité, émis un avis favorable.

Débat :

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 20 Octobre 2014

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

M. Sautrey souhaite que l'annuité de l'emprunt soit décalée du 1^{er} janvier. Mme Qochih précise qu'il est tout à fait possible de décaler au 1^{er} juillet par exemple ou à une autre date.

M. Giraud souligne que les taux d'intérêts sont exceptionnellement bas, et se demande s'il ne serait pas préférable d'emprunter la totalité maintenant ?

Mme Qochih précise que le montant définitif de l'emprunt varie en fonction des investissements réalisés et de l'autofinancement voté.

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a

- AUTORISE le Président à lancer une consultation auprès des organismes financiers, pour un montant de 3 500 000 € sur 10 ans,
- AUTORISER le Président à contracter un emprunt, si nécessaire, aux meilleures conditions et sur avis favorable de la Commission des finances,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier (contrats, avenants, arrêté ...),
- DIT que les crédits seront prévus au Budget primitif 2015 et aux exercices suivants.

5/ Ouverture d'un poste d'Agent de Maîtrise

Vu les missions des agents d'exploitation du centre de stockage du Jura,

Vu la réussite à l'examen professionnel d'agent de maîtrise obtenu par un agent, adjoint technique de 1^{ère} classe,

Il est nécessaire d'ouvrir un poste d'agent de maîtrise pour permettre sa nomination.

Débat :

M. Sautrey souligne qu'il faut fermer le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe, avant qu'une personne ne soit imposée au SYDOM.

Mme Qochih précise qu'elle maintient ouvert les postes au moment pour les avancements de carrière des agents mais qu'aucune déclaration de vacance n'est ouverte. Le Centre de Gestion ne peut pas imposer le recrutement d'un agent à une collectivité.

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a

- DONNE SON ACCORD pour que soit créé un poste d'agent de maîtrise

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 20 Octobre 2014

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

- AUTORISE le Président à nommer l'agent et à signer l'arrêté de changement de grade,
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2015 et aux exercices suivants.

6/ Ouverture d'un poste d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

L'actuel Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe remplit les conditions d'ancienneté pour accéder au grade d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe,

Il est nécessaire d'ouvrir un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe pour permettre sa nomination.

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a

- DONNE SON ACCORD pour que soit créé un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe
- AUTORISE le Président à nommer l'agent et à signer l'arrêté de changement de grade,
- DONNE son accord pour l'ouverture d'un poste d'Animateur au 1^{er} échelon,
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2015 et aux exercices suivants.

7/ Création d'un poste de maître composteur

Vu le départ de la chargée de mission prévention,

Vu la reprise du poste par un maître composteur,

Vu les besoins du service en matière de prévention,

Vu les subventions de l'ADEME pour le financement de ces postes,

Débat :

M. Lançon semble apprendre le départ de Mme Jorcin et demande des explications.

M. Saillard précise que Mme Jorcin avait une proposition de CDI, qu'elle a refusé, préférant une titularisation sur le grade d'ingénieur, qu'il ne souhaitait pas.

M. Soulié, en période d'observation sur le poste de chargé de mission prévention, recentrera ses missions. Une nouvelle répartition des tâches aura lieu en fin d'année.



COMPTE RENDU

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 20 Octobre 2014

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a

- DONNE SON ACCORD pour l'ouverture d'un poste d'Animateur au 1^{er} échelon,
- AUTORISE le Président à recruter un nouveau maître composteur,
- DECLARE une vacance d'emploi au Centre de gestion du Jura,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier,
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2015 et aux exercices suivants.

Questions diverses

Formation des élus le 7 novembre 2014 à la Salle des fêtes de Villeneuve sous Pymont.

ATMO Franche Comté : pour information l'adhésion de 500 € est déductible de la TGAP.

ASCOMADE : Proposition d'adhésion du SYDOM pour faire bénéficier d'une réduction aux adhérents du SYDOM sur la part fixe.

Appel à projet « 0 gaspillage 0 déchet » : la date limite de dépôt des candidatures est le 5/12

La séance est levée à 16:30